



Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux



Datadock

Formation Professionnelle

VeriSelect



CERTIFICATION DE SERVICES

Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense Cedex
Disponible sur demande

SOMMAIRE

- I. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION
- II. CONDITIONS D'ADMISSION
- III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION THÉORIQUE
- IV. FORMATION PRATIQUE : LES STAGES ET LEURS OBJECTIFS
- V. COUT

| | |
|------------------------------------|---|
| | <p>IFAR Association loi 1901 à but non lucratif Certifié qualité par Bureau Veritas 2017 Référencé DataDock</p> <p>Parc des près 2, rue Papin 59650 Villeneuve d'Ascq 03-20-09-99-08 ifar@ifar59.fr</p> |
| Directeur | <p>Ahmed BENYACHI abenyachi@ifar59.fr</p> |
| Responsable pédagogique | <p>Jean-François FOURNIER jffournier@ifar59.fr</p> |
| Interlocuteur administratif | <p>Astou N'DIAYE astou.ndiaye@ifar59.fr</p> |

I. OBJECTIFS DE LA FORMATION

DES OBJECTIFS GENERAUX . . .

- Faire acquérir diverses compétences transversales, nécessaires à l'exercice de la fonction, qui tiennent compte des enjeux du contexte et de l'analyse de la réalité socio-économique d'un territoire.
- Analyser les enjeux politiques pour un travail social efficient dans le respect du public.
- Créer du réseau et le faire fonctionner.
- Tenir compte dans la gestion d'un service des impératifs économiques et des procédures définies par les textes réglementaires.
- Encadrer les professionnels de diverses disciplines et les faire travailler ensemble.
- Elaborer des projets et les négocier avec les décideurs.
- Evaluer l'évolution des problématiques des usagers et adapter l'offre de service.
- Formaliser et communiquer sur le travail réalisé.

. . . QUI SE DECLINE PAR :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet du service ou de l'unité
- Assurer la qualité des interventions auprès des usagers
- Evaluer les actions menées
- Encadrer, animer et conduire l'équipe
- Développer les compétences individuelles et collectives
- Gérer et planifier les moyens matériels et budgétaires de l'unité
- Effectuer le suivi de la gestion administrative
- Adapter et appliquer les indicateurs de gestion et de qualité (tableaux de bord...), faire des propositions d'évolution
- Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité
- Elaborer un rapport d'activités
- Réguler et gérer les imprévus
- Recueillir, traiter et transmettre les informations et propositions du terrain
- Analyser et transmettre les informations et décisions de la direction
- Assurer la diffusion de l'information
- Rendre compte de l'activité de l'unité et des collaborations avec les partenaires
- Participer à la construction de la méthodologie d'élaboration du projet
- Contribuer à l'analyse de l'environnement
- Analyser et transmettre les besoins des usagers
- Participer et faire participer l'équipe à la définition des missions et des objectifs de la structure
- Proposer des orientations
- Participer et faire participer l'équipe à l'évaluation du projet
- Participer aux réunions de direction
- Comparer les différents niveaux de projets et s'assurer de leur cohérence
- Contribuer à son niveau à la veille institutionnelle
- Repérer, connaître les partenaires directs et leurs actions et positionner le service ou la structure face aux différents partenaires
- Développer les partenariats d'action
- Faire connaître le projet
- Assurer la représentation du service ou de la structure par délégation

II. CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est ouverte aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme au moins de niveau III relevant du code de l'action sociale et des familles (DEASS, DECESF, DEES, DEEJE, DEETS) ;
- Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II ;
- Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant dans le code de la santé publique (infirmière par exemple) et de deux ans d'expérience professionnelle ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'État ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dans les secteurs de l'action sociale ou médico-sociale, ou de trois ans d'expérience dans une fonction d'encadrement ;
- Justifier d'un diplôme de niveau IV du code de l'action sociale et des familles (DETISF ou DEME), et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La sélection des candidats se fait sur dossier, puis les postulants sont convoqués à un entretien.

L'ensemble des conditions sont référencées dans les textes suivants :

- Arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale,
- Décret n° 2004-289 du 25 mars 2004 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale,
- Circulaire n° DGAS/4A/2004/412 du 2 décembre 2004 relative aux modalités de la formation préparatoire au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale et à l'organisation des épreuves de certification,
- Arrêté du 28 février 2005 modifiant l'arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale,
- Arrêté du 18 mai 2005 complétant l'annexe IV de l'arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (rectificatif),
- Décret n° 2005-198 du 22 février 2005 pris pour l'application de l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles et modifiant le code de l'action sociale et des familles,
- Arrêté du 10 mars 2005 fixant la composition du dossier de déclaration préalable et de la liste d'enregistrement des établissements de formation mentionnés à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Arrêté du 21 novembre 2005 relatif à la demande d'enregistrement du dossier de déclaration préalable formulée par l'IFAR (Association Intervention Formation Action Recherche) de Villeneuve d'Ascq en vue de dispenser la formation préparant au CAFERUIS

III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION THÉORIQUE

Le référentiel de formation construit sur la base de 4 domaines de compétences identifiés dans le référentiel professionnel comprend 400 heures d'enseignement théorique (330 heures dans la version allégée par la reconnaissance des acquis professionnels) et 420 heures de formation pratique (210 heures dans la version allégée).

La durée de la formation est de 24 mois maximum.

UF1 - Conception et conduite de projet 90 heures

| | | |
|----------|----------------------------------|-----------|
| Module 1 | Conception et conduite de projet | 30 heures |
| Module 2 | Méthodes et outils projet | 30 heures |
| Module 3 | Réalisation du mémoire | 30 heures |

Mode de validation :

Epreuve organisée par la D.R.J.S.C.S., en fin de formation
Mémoire soutenu devant le jury :

- écrit noté sur 20, coefficient 2;
- Soutenance d'une durée de 40 minutes, notée sur 20, coefficient 1 ;
- Le mémoire est un document de 40 à 50 pages hors annexes ; il «rend compte d'une démarche de conception, de programmation et d'évaluation d'un projet d'action référé à un domaine de l'action sociale et traité dans une position d'encadrant ou de responsable d'unité d'intervention sociale» (circulaire DGAS du 2 septembre 2004)

UF2 - Expertise technique 150 heures

| | | |
|----------|--|-----------|
| Module 1 | Les politiques sociales en France et en Europe | 35 heures |
| Module 2 | Les politiques sociales - les dispositifs et les acteurs | 35 heures |
| Module 3 | Ethique et déontologie en travail social | 30 heures |
| Module 4 | Droits et responsabilités | 30 heures |
| Module 5 | Atelier stage | 20 heures |

Mode de validation :

- Épreuve organisée par le centre de formation au cours de la formation ;
- Présentation d'un dossier technique réalisé par le candidat en rapport avec son activité professionnelle ou son lieu de stage :
- Dossier noté sur 20 ;
- Présentation orale d'une durée de 30 minutes, notée sur 20 ;
- Dossier technique : le sujet est laissé au libre choix du candidat mais doit directement être inspiré de son activité professionnelle ou de son lieu de stage. Il s'agit d'analyser, à partir d'une question posée sur le terrain, le contexte dans lequel elle se situe et proposer de façon argumentée un ensemble cohérent d'actions ou d'outils de résolution susceptibles d'y répondre.

UF3 - MANAGEMENT D'EQUIPE

100 heures

| | | |
|----------|------------------------------|-----------|
| Module 1 | Encadrement et organisations | 35 heures |
| Module 2 | Outil et management d'équipe | 35 heures |
| Module 3 | Analyse de situation | 30 heures |

Mode de validation :

- Épreuve organisée par l'établissement de formation au cours de la formation - Etude de situation référée au management d'équipe : il s'agit d'exposer un diagnostic et des propositions d'action dans une situation de management d'équipe puis d'échanger avec les examinateurs (circulaire DGAS du 2 septembre 2004) ;
- Épreuve orale à partir d'un sujet tiré au sort ;
- Temps de préparation : 45 minutes ;
- Oral : 30 minutes ;
- Épreuve notée sur 20.

UF4 - GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE

150 heures

| | | |
|----------|------------------------|-----------|
| Module 1 | Gestion budgétaire | 30 heures |
| Module 2 | Gestion administrative | 30 heures |

Mode de validation :

- Épreuve organisée par l'établissement de formation au cours de la formation
- Étude de cas : les candidats doivent rédiger une note de 5 à 10 pages établissant un diagnostic et construisant des propositions à partir d'un dossier préparé par l'établissement de formation.
- Épreuve écrite :
 - Durée 3 heures.
 - Épreuve notée sur 20.

NB : les centres de formation peuvent accorder des allègements de formation sur cette unité de formation aux candidats titulaires d'un diplôme au moins de niveau III sanctionnant une formation dans ce domaine (Article 5 de l'arrêté du 8 juin 2004).

IV. FORMATION PRATIQUE : LES STAGES ET LEURS OBJECTIFS

DUREE :

- Parcours sans allégement : **420 heures** de stage
- Parcours allégé : **210 heures** de stage

La formation pratique se déroule sous la forme d'un stage effectué sur un ou deux sites qualifiants selon que l'on se situe dans la version allégée ou dans la version longue du certificat. Dans la version allégée, un seul site qualifiant est privilégié.

Ces stages sont effectués dans des institutions qui auront été reconnues comme des sites qualifiants.

Le stage se réalise auprès d'un professionnel exerçant des fonctions d'encadrement dans un établissement ou service social et médico-social et obligatoirement dans un établissement ou service qui ne dépend pas de l'employeur du candidat.

Le stage a pour objectifs :

- De découvrir la fonction d'encadrement,
- De questionner ses pratiques d'encadrement et d'enrichir voire de modifier son positionnement professionnel,
- De mettre en œuvre de manière concrète les compétences acquises dans le cadre de l'UF1 de formation.

V. COUT

COUT DE LA SELECTION : 110 €

COUT DE LA FORMATION :

Tarif horaire : 15 €/h

Parcours sans allégement : 6000 €

Parcours allégé : 4950 €



IFAR Association Loi 1901 à but non lucratif
Parc des Prés
Entrée B, 2 Rue Denis Papin, Bâtiment 2
59658 Villeneuve d'Ascq Cedex

Ahmed BENYACHI - Directeur
Tél: 03 20 09 99 08 - Fax: 03 20 09 99 19
E-mail: lfar@ifar59.fr

N° SIRET: 483 187 522 000 14
Code APE: 8559B
N° DA :31590626559

Anesm

Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux



Datadock

Formation Professionnelle

VeriSelect

CERTIFICATION DE SERVICES



Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense Cedex
Disponible sur demande